

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Eric Le Bihan
Vice-Président

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 mars 2023

URGENCES : LES AGRESSIONS SONT-ELLES EVITABLES ?

Les agressions se multiplient dans nos services d'urgences et on ne peut s'y résoudre. Il y a quelques mois un médecin de l'Hôpital de Pontoise avait reçu un coup de couteau dans le dos ; il y a quinze jours, c'est toute une équipe des urgences de l'Hôpital Ambroise-Paré APHP de Boulogne qui a subi une agression dont les conséquences auraient pu être dramatiques. Ces gestes sont inacceptables. Chaque agression est vécue comme un tsunami par les équipes soignantes, à la mesure de leur conscience professionnelle et à leur engagement.

L'ensemble des professionnels qui travaillent dans les 650 services d'urgences que compte notre pays, rendent un service précieux, avec plus de vingt-deux millions de patients par an, leur rôle est essentiel dans l'offre de soins de chaque territoire de notre pays.

"Je condamne avec la plus grande fermeté l'agression qui s'est produite aujourd'hui aux urgences de l'hôpital Ambroise-Paré", a dénoncé le ministre de la Santé et de la Prévention.

Certes, on pourra déplorer le constat d'une société plus violente. La durée d'attente aux urgences, la dégradation des soins non programmés, liée à la pénurie de professionnels et à la désorganisation du système de permanence des soins de ville, ou l'incapacité de prendre en charge de manière adaptée aux urgences des patients présentant de troubles psychiatriques, sont également des explications, mais pas des excuses. L'application au 1^{er} avril 2023 de l'article 33 de la loi « Rist », qui va déshabiller les services d'urgences des médecins intérimaires qui leur permettaient de résister, amplifie ces phénomènes.

Le Code du Travail prévoit que l'employeur « prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité [...] des travailleurs¹ » : au-delà de l'« indemnité forfaitaire de risque » octroyée aux professionnels des services d'urgence, c'est de la prévention du risque qu'il s'agit.

¹ Article L4121-1 du Code du Travail.

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Eric Le Bihan
Vice-Président

Condamner, c'est bien, mais Agir, c'est mieux, répond le SNPHARE.

Le SNPHARE demande au Ministre de la Santé et de la Prévention d'apporter des réponses :

- Aux tensions et à l'insécurité croissante dans les structures d'urgences.
- Au sous-effectif permanent des équipes médicales et soignantes.
- Au manque cruel de lits d'hospitalisation et aux locaux d'accueil inadaptés.
- Aux médecins urgentistes et aux soignants qui expriment une grande souffrance dans leur travail au quotidien. Les conditions de travail sont très dégradées et la pénibilité est insupportable aux horaires de la permanence des soins.
- Aux drames qui se multiplient dans les structures d'urgences au grand désarroi des familles et des soignants. Les patients et les soignants sont les victimes tous les jours de l'inaction des pouvoirs publics face à la dégradation des conditions d'accueil des patients.

Le SNPHARE demande l'application de ces propositions, déjà maintes fois exprimées :

- Un **arrêt de la fermeture de lits** et demande la mise en place d'une **mission nationale indépendante d'évaluation des besoins en nombre de lits d'hospitalisation par territoire.**
- Une **augmentation des effectifs** d'agents de sécurité, de médecins et de soignants pour faire face à la suractivité, par des mesures qui favorisent l'**attractivité** et les embauches. Il s'agit notamment
 - ✓ De la **bonification des 4 ans d'ancienneté aux PH** nommés avant le 1er octobre 2020, comme elle l'a été donnée aux praticiens nommés après cette date.
 - ✓ De l'**ouverture du chantier de la permanence des soins** (gardes et astreintes) comprenant la réflexion sur le temps de travail, son décompte, la pénibilité ainsi que sa rémunération.
 - ✓ D'une **réforme de la gouvernance** redonnant aux équipes la main sur leur outil de travail.
- Un **plan d'action global sur l'amont et l'aval des Urgences.**

Plus que jamais, le SNPHARE milite pour une **réforme d'ampleur** pour l'organisation des Urgences hospitalières et réclame des actes **concrets** à mettre en place **sans délai**, pour garantir la **sécurité** et des prises en charges de **qualité** pour l'ensemble des patients, et ce quelle que soit leur pathologie dans toutes les structures d'urgences et pour l'Hôpital Public dans son ensemble.